

FORMATION SST

Certification professionnelle pour l'obtention du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST). Centre habilité par l'INRS sous le N°1501042/2021/SST-01/0/12

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Ne pas être démuni lorsqu'un accident survient, **appliquer les bons gestes qui sauvent et agir en tant que professionnel est votre objectif !**

Le **parcours pédagogique SST** proposé par **NOUVEL R FORMATION** est fait pour vous. Vous serez en capacité d'intervenir efficacement en cas d'accident dans votre environnement professionnel. Nos formateurs secouristes sont rompus à vous acquérir les bons réflexes pour Protéger, Examiner, Faire alerter ou Alerter et Secourir une victime. Vous aurez également les bons réflexes en matière de prévention des risques et de ce fait devenir un acteur de la prévention au sein de votre entreprise

Un parcours pédagogique en **secourisme** de 2 jours avec **NOUVEL R FORMATION** pour vous permettre de découvrir comment vous réagissez à une situation de crise.

Délivrance d'un certificat SST valable 24 mois avec obligation de formation MAC à l'issue des 24 mois.

Prérequis

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation de sauveteur secouriste du travail.

Tarif:

200 € NET (150 € tarif particulier)

Groupe de 4 à 10 personnes en intra-entreprise ou en inter-entreprise sur notre centre de Noisy le grand.

Objectifs

Domaine de compétence 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail.

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- 1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- 1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
2. Protéger de façon adaptée
- 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
3. Examiner la victime
- 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime
- 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte
- 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
5. Secourir la victime de manière appropriée
- 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
- 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

Domaine de compétence 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- 6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
- 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- 7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
- 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

- 8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
- 8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
- 8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

Durée et période de réalisation

Synchrone présentiel : 14 heures

Déroulement du parcours pédagogique

Le parcours pédagogique se déroule en présentiel.

Délais d'accès

Nous consulter.

Méthodes mobilisées

Le parcours pédagogique alterne :

Méthode affirmative visant la transmission du savoir au bénéficiaire, soit expositive (cours magistral, conférence) soit démonstratives, associant explication et démonstration (atelier où est expliquée et montrée un outil).

Méthode interrogative visant à s'appuyer sur les réponses du bénéficiaire à son questionnement structuré pour lui faire découvrir et trouver par induction ou déduction, les connaissances à acquérir (étude de cas).

Méthode expérientielle visant à confronter le bénéficiaire à la réalité de ses représentations ou des difficultés rencontrées pour l'amener à rechercher par lui-même la solution.

Un questionnaire de satisfaction sera remis bénéficiaire pour au besoin mettre en œuvre des mesures correctives.

Chacun des formateurs conçoit des supports qu'il remet au bénéficiaire afin qu'il puisse au besoin étudier tout au long de son parcours.

Méthodes d'évaluations

L'évaluation des acquis repose sur deux épreuves, n'excédant pas 2 heures

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité du parcours pédagogique et satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité couvrant les 8 compétences peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

Tout au long de la formation les candidats seront évalués sur la pratique des gestes ainsi que sur la partie prévention via des évaluations formatives.

Lieu :

NOUVEL R FORMATION

43 rue de l'université 93160 Noisy le grand

Certificateur INRS et la Caisse National de l'Assurance Maladie



Ce parcours de formation vise le certificat Sauveteur Secouriste du Travail délivré par l'Institut National Recherche de la Sécurité INRS et la Caisse National de l'Assurance Maladie.

MAINTENEZ VOS COMPÉTENCES DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

*Toute personne titulaire de la certification professionnelle Sauveteur Secouriste du Travail doit réactualiser ses connaissances et compétences tous les 2 ans pour continuer à exercer en qualité de SST. **NOUVEL R FORMATION** vous*

propose également la formation MAC SST afin de maintenir vos compétences du SST, définies dans le référentiel de formation SST, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de votre formation initiale. Cette obligation de formation relève des articles R4224-15 et 16 du Code du Travail, R6311-15 du Code de la Santé Publique, Décret n°2007-705, Arrêté du 2 mai 2005 et Arrêté du 234 juillet 2007.

NOUVEL R FORMATION

Siège Social et Centre de formation
43 rue de l'université 93160 Noisy le grand
Lundi au Vendredi de 08H30 à 17H00

01 48 15 55 46

contact@nouvelrformation.fr